

Les Forges de la région de Chateaubriant à l'époque révolutionnaire (1789-1801)

Jean Meyer

Citer ce document / Cite this document :

Meyer Jean. Les Forges de la région de Chateaubriant à l'époque révolutionnaire (1789-1801). In: Annales de Bretagne. Tome 65, numéro 3, 1958. pp. 361-394.

doi : 10.3406/abpo.1958.2059

http://www.persee.fr/doc/abpo_0003-391x_1958_num_65_3_2059

Document généré le 27/09/2015

Jean MEYER

LES FORGES DE LA RÉGION DE CHATEAUBRIANT A L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

(1789-1801)

« Le rôle joué par les confiscations révolutionnaires est celui d'une déité souvent favorable au chercheur » (1). C'est à cette déité que nous devons, entre autres choses, la conservation de toute une série de documents sur les forges de la région de Châteaubriant, d'autant plus que ce transfert s'est opéré ici au profit des Domaines, qui ont été obligés d'abord d'administrer ces forges, ensuite de les surveiller lorsqu'elles ont été mises en régie.

Prenons par exemple les plus importantes d'entre elles : celles de Moisdon-Gravotel, souvent dénommées, dans les documents, « les Forges Neuves ». Propriété de Louis-Joseph de Bourbon-Condé, elles devinrent naturellement comme celles de La Hunaudière, situées à proximité, bien national au moment de son émigration. Mais, isolées au milieu d'une région secouée par les guerres de Vendée et la Chouannerie, leur exploitation connut des avatars divers, provoquant une succession rapide de directeurs, régisseurs, etc. : circonstances heureuses pour nous, sinon pour elles, puisque les Archives de la Loire-Atlantique possèdent ainsi toute une série de documents nous permettant de nous faire une image précise du fonctionnement d'une forge pendant l'époque révolutionnaire, de voir les problèmes économiques, sociaux et surtout politiques qui pouvaient se poser en liaison avec l'insécurité de l'ouest de

(1) Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire*, p. 31.

la France (2). Mais surtout, ce qui ne serait malgré tout que de l'histoire locale, gagne en intérêt lorsqu'il élargit notre champ de vision : car ces forges sont, dès février 1793, intimement liées à l'établissement d'Indret, auquel elles seront définitivement rattachées, du moins en ce qui concerne Moisdon, à partir du 20 avril 1794. Or Indret était le plus grand ensemble industriel de l'Ouest, l'un des grands fournisseurs de canons de la marine, donc l'une des bases essentielles de l'effort naval français. En paralysant, directement ou indirectement Indret, les Anglais pouvaient atteindre, en définitive, la marine française.

Ce résultat était déjà partiellement atteint par la guerre elle-même : la grande préoccupation des milieux sidérurgiques d'Indret fut de faire fonctionner l'usine « sans le secours des fontes d'Angleterre » : c'est l'expression qu'emploie Delamotte lui-même, le régisseur d'Indret, dans un mémoire du 11 février 1792. Il était donc tentant de remplacer ces fontes par celles de Moisdon. Aussi ces forges, confiées d'abord à la régie de Fidèle-Amand Garnier, lui-même autrefois au service des Condé, furent-elles englobées dans un vaste ensemble de réorganisation industrielle de l'Ouest, et même d'une partie du Centre (3). On reconnaît là le vigoureux effort de la Convention pour créer un organisme capable de subvenir aux besoins de la guerre, plus particulièrement orienté ici vers l'équipement de la marine. Pour mener à bien cet effort qui touchait, comme on le verra, le Périgord, le Nivernais et la région de Blanzay, on finit par confier Indret et Moisdon à Demangeat (4), le tout « révolutionnairement » pour employer les termes des évincés (5).

(2) Les documents utilisés proviennent des séries Q 129, L 564 et L 565 des Archives de la Loire-Atlantique. Voir tableau n° 4. Hubert et Georges BOURGIN, *L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution*. Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française. Paris, Impr. nationale 1920, XXV + 561 pages, et utilisant Arch. Nation., F 12 680, etc.

(3) P.-M.-J. CONTURIE, *Histoire de la fonderie nationale de Ruelle (1750-1940) et des anciennes fonderies de canons de fer de la marine*, première partie, 1750-1855, Paris, Impr. nat., 1951, in-8°, 512 pages.

(4) François Demangeat, d'une famille d'origine vosgienne, avocat à Colmar avant la Révolution, ardent révolutionnaire, fut régisseur

Ainsi ces documents, qui ne semblaient concerner qu'une activité purement locale, nous font déboucher sur ce que nous serions presque tenté d'appeler, avec quelque anachronisme, le « complexe sidérurgique d'Indret », face à la menace navale anglaise.

La base sociale de tout cet effort, c'est tout un milieu de grands et de petits bourgeois, qui souvent avant la Révolution avaient été au service de grandes familles nobiliaires, et qui ont constitué l'épine dorsale de la Révolution dans l'Ouest. Cumulant leur fonction économique au service de la Nation, avec une activité politique et civique des plus variées, depuis ce commissionnaire des forges de Moisdon à Nort-sur-Erdre, le citoyen Jambu qui devait en périr, ou l'un des employés des forges, l'ancien avocat Lesire, ami du conventionnel Méaulle, jusqu'à Demangeat lui-même, recevant en personne Carrier à Indret dans ce réduit défensif protégé par la forteresse de La Montagne, ils ont été parmi les plus efficaces mainteneurs de la République face à la révolte vendéenne, activement ravitaillée en argent et en armes par la contrebande anglaise.

Le problème ainsi posé (qui est celui de l'histoire locale, incompréhensible sans le secours de l'histoire générale, mais aussi base nécessaire de celle-ci) peut se résumer en termes très simples : Indret doit fournir le maximum de canons à la marine, mais il faut trouver la fonte (voir le mémoire de Delamotte, déjà cité, du 11 février 1793) ; la solution adoptée se lit dans les clauses essentielles du contrat passé à Paris le 15 avril 1794 entre Demangeat et la commission de la grosse artillerie.

Indret avait été créé par « les frères Périer, les plus grands mécaniciens et les plus instruits en métallurgie

d'Indret le 22 octobre 1793 et de Moisdon le 20 avril 1794 (les indications données par le répertoire de bio-bibliographie de Kerviler sont à cet égard inexactes). Demangeat resta à la tête des deux établissements jusqu'en 1815, décoré de la Légion d'honneur (Napoléon passe à Indret en 1808), député pendant les Cent Jours. Il est l'ancêtre d'une famille de juristes dont certains membres ont joué un rôle important.

(5) L 564.

que nous ayons en France »(6), mais en 1793 l'établissement avait à sa tête, outre leur ancien élève Delamotte, le célèbre De Wendel (7) « l'un des membres de cette compagnie, capitaine d'artillerie, né dans les forges et fonderies d'Ayange qui lui appartenaient. Il avait passé plusieurs années en Angleterre pour s'instruire ; il suivit à Nantes les opérations de Wilkinson (8), et ensuite celles des « superbes usines du Creusot ».

En 1792, Indret est capable de forer 480 pièces de 18 par an ; or, à défaut des fontes anglaises, « un fourneau comme celui de Moisdon peut fournir toutes les 15 heures une gueuse de 2.500 livres pendant les vingt mois de son fondage... Voilà dans cette seule forge la plus approximée d'elle, plus de la moitié de son aliment ».

Pourquoi alors ne pas avoir utilisé des conditions aussi favorables ? « Cette forge ne produit que du fer cassant, qui pour la plus grande partie est converti en fer de fonderie pour clouterie » (9). Trop aigre, le produit convient mal aux fabrications de guerre ; H. Sée le signalait déjà

(6) Pamphlet du fondeur Dacosta (famille de M. Mendès-France) de mai 1797 : c'est une attaque assez virulente contre Demangeat, à qui il est reproché de « ne pas être de la partie » : c'est pourquoi l'on énumère les titres de ses prédécesseurs.

Les frères Périer étaient des hommes d'affaires célèbres surtout par leur participation à la modernisation du Creusot : c'est devant eux qu'eut lieu la mise à feu du premier haut fourneau français valable (Creusot : du 5 au 11 décembre 1785. Arch. nat. T 591-4 reproduit dans *Documents d'histoire de France*, A 65), Associés de de Wendel.

(7) Voir Jean CHEVALIER, *François-Ignace de Wendel*, Metz, Even, 1939. Il avait tenté l'essai du coke dans un haut fourneau dès avant 1785, mais les essais n'avaient pas été concluants.

(8) John Wilkinson a joué un rôle primordial dans la naissance de la métallurgie moderne. Dénommé par les Anglais « le père de l'industrie de l'acier », on lui doit entre autres l'amélioration du laminoir ; en 1774 il inventa une machine à forer et à aléser ; en 1777 il fut le véritable créateur d'Indret. Ch. BALLOT, *L'introduction du machinisme dans l'industrie française* (Rieder, 1923), p. 554 sqq. En 1779, il créa le premier pont de fonte sur la Severn ; il participa, à partir de 1781, à la modernisation du Creusot (non à sa fondation, puisqu'il y existait des forges) ; en 1787 il lança le premier navire de fer ; en 1797 il couronna son œuvre par le pont de Sunderland sur le Wear sous lequel pouvait passer un navire de haute mer avec sa mâture. Il est mort en 1808.

(9) Rapport Delamotte.

pour 1718 (10) : « les fermiers débitent sur les lieux environ 1/3 de leurs fers et vendent le surplus dans les villes de Nantes et de Redon... (les fers) qu'on met en verges pour en faire des clous, se consomment dans le royaume ; les marchands en envoient aussi quelque quantité en Irlande et en Portugal ». Ceci est confirmé par Huet (11) : la « qualité des fers n'est pas comparable à ceux du Berry : aigres, cassants, peu propres au moulage, mais très estimés pour la clouterie et les instruments aratoires... avant 1789 les fers se consommaient à Nantes dans 50 ateliers employant 440 ouvriers fabriquant 80.000 quintaux métriques de clous... les fers en verge étaient employés en grandes quantités pour les colonies ».

Trois solutions étaient possibles : elles furent employées conjointement, car aucune des trois n'était capable à elle seule de subvenir aux besoins d'Indret :

1) obliger Moisdon à fournir la fonte (12). « Dans l'impossibilité d'approvisionner Indret en fontes anglaises..., l'Etat y annexa cette usine (Moisdon), en l'obligeant de fournir 1.000.000 de livres poids de marc de fonte grise par an, (13)

2) récupérer au maximum le vieux métal, et surtout celui des canons hors d'usage,

3) demander le surplus à toutes les régions productrices voisines : Périgord, Berry et Nivernais.

La première solution nécessitait la mise au point préalable de techniques nouvelles susceptibles d'adoucir la fonte pour la rendre moins cassante, c'était l'objet du rapport de Delamotte du 11 février 1792 : « pour rendre la fonte de cette forge plus propre à l'alliage des canons avec les autres matières premières... il faut que la mine soit tirée plus à gris ; pour l'obtenir, il faut seulement faire

(10) « Annales de Bretagne », 1928-29, tome 38, page 127, et Archives Loire-Inf., C 773.

(11) *Recherches économiques et statistiques du département de la Loire-Inférieure*, an XI, p. 130.

(12) HUET, *op. cit.*, p 132.

(13) Les autres forges continuant à fournir les besoins civils.

supporter au charbon (de bois) moins de minerai que pour la fonte qu'on veut convertir en fer forgé (14). Cette quantité de charbon ne peut s'évaluer que par expérience. Il est possible que le choix de la mine dans le pays ou le mélange de différentes mines (minerais) qui peuvent s'y trouver, donnent une fonte plus douce et plus utile (15), en y réunissant le moyen qu'on a, en tirant la mine plus à gris, en consommant plus de charbon ». Delamotte proposait donc de faire une expérience de coulée en présence d'experts et de faire forer un ou plusieurs canons expérimentaux à Indret.

Les essais durèrent un certain temps. Ce ne fut qu'au début de l'année 1794 que l'on parvint au résultat désiré. Dans le contrat conclu entre le nouveau régisseur Demangeat et la commisison de la grosse artillerie, le 26 germinal an II (15 avril 1794), on lit à l'article 5 : « ...la forge de Moisdon devant être particulièrement destinée à me (Demangeat) fournir une partie des fontes nécessaires à l'approvisionnement d'Indret, je m'engage à suivre les procédés qui y ont été employés en dernier lieu pour couler les fontes qui ont servi à former le canon de 18 dont l'épreuve a été faite au mois de ventôse (mars 1794) dernier ».

Pendant on ne pouvait espérer tirer de Moisdon plus de la moitié de la fonte nécessaire (voir le passage du rapport Delamotte cité plus haut). Or l'arrivée de Demangeat, le 22 octobre 1793, allait donner une vigoureuse impulsion à Indret. Dans son contrat, il s'engageait de la façon suivante : « Je m'oblige à fournir à la République par mois 80 bouches à feu, dont 30 du calibre de 36, 30 du calibre de 18 ou de 24, et 20 de 12, 8, 6 ou 4 suivant les besoins », article 10 du contrat du 26 germinal. Cette augmentation était d'ailleurs obtenue en partie par l'abandon

(14) Il s'agit donc d'augmenter dans le haut-fourneau la proportion de charbon de bois par rapport au minerai.

(15) Les minerais ayant une teneur en fer variable, leur introduction permet d'améliorer la qualité du mélange : d'après Huet, on pouvait disposer de dix espèces de minerais, que l'on combinait dans des proportions différentes suivant la nature des objets désirés.

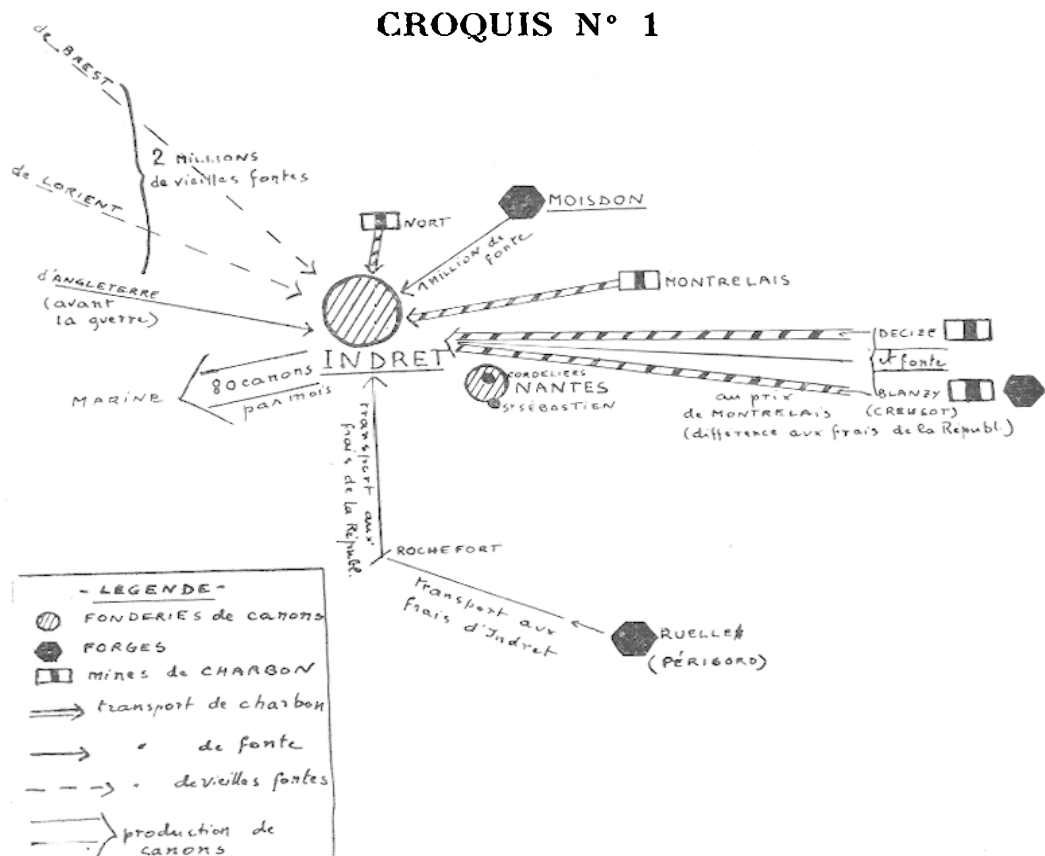
de la fabrication des boulets à Indret même. Ceux-ci furent désormais fabriqués par d'autres établissements : à Nantes la fonderie de Cossé installée dans l'église des Cordeliers, celle de Dacosta à Saint-Sébastien (qui fondait aussi des canons), la « fonderie d'obus » de Saint-Léonard (dans cette dernière on attendait le 22 floréal an II (11 mai 1794) une partie du matériel de fabrication de boulets d'Indret), enfin à Moisdon même, où le ministre de la marine avait envoyé des ouvriers spécialisés payés sur les revenus de la forge (compte-rendu financier du 20 floréal an II) ; quant à celle de Clisson, les événements l'empêchèrent de travailler longtemps. On a là un exemple de la division du travail plus ou moins imposée par la commission de la grosse artillerie. Mais cette augmentation de la capacité de production d'Indret ne pouvait qu'augmenter les besoins en matière première.

D'où l'utilisation des vieux canons. Reprenons le contrat de 1794 : « L'Administration me fournira également deux millions de vieille fonte provenant des bouches à feu hors service, laquelle vieille fonte je paierai rendue à Indret à raison de 5 livres le quintal ». On pensait dès 1792 « aux vieux canons rebutés » et Delamotte ajoutait assez naïvement : « il reste la ressource des vieux canons qu'on peut prendre sur l'ennemi » (rapport ci-dessus).

Aussi fallait-il aller beaucoup plus loin ! Ce que Delamotte recommandait (et pratiquait) dès 1792 : faire venir « les fontes que peuvent se procurer les entrepreneurs dans le Périgord et le Nivernais », le contrat de 1794 le spécifie en toutes lettres : « L'administration me fournira à Indret pour les approvisionnements de cette année 500 milliers de fonte du ci-devant Périgord et un million dans chacune des années subséquentes... mais, s'il arrivait que la République ne présentât pas assez de ressources pour fournir annuellement à cette consommation en vieilles matières, je les remplacerai par des fontes du ci-devant Périgord ; alors la quantité dont l'administration devra m'approvisionner sera augmentée en conséquence, me

réservant le droit de requérir les vieilles matières partout où je saurai qu'il en existe » (16).

Après la fonte, la question de l'approvisionnement se pose aussi pour le charbon : si les forges de Moisdon utili-



saient le charbon de bois tiré des affouages qui dépendaient d'elles (17), Indret avait besoin de charbon de terre en

(16) Il s'agit de métaux réquisitionnés : cuivres, lampes d'églises, vieux chaudrons, marmites, bronze des cloches, le tout de qualité très diverse, comme en témoigne la lettre du 3 pluviôse an III de Cossé (L 565, L.-Atl.) au directoire du département demandant une expertise destinée à constater une perte de 10 % sur le poids du matériel entreposé à Nantes à la Maison de la Monnaie. Voir aussi la lettre du 22 thermidor an II : sur 65.059 livres de cloches, il y a 6.260 livres de métal divers à éloigner.

(17) Affouage de 450 journaux de taillis de 18 à 20 ans de la forêt d'Arche, Vioreau, Pavée, Juigné et Araize (Q 129, L.-Atl.); estimation faite par le régisseur des domaines de M. Capet d'après un mémoire de 1776. Valeur de l'affouage : 31.500 livres.

particulier pour ses pompes à feu (18) : « En attendant que les mines de charbon de Montrelais (19) près de Varades et de Nort-sur-Erdre (20) puissent fournir à l'approvisionnement d'Indret, l'administration m'approvisionnera des mines de Decizes, Blanzy de tous les charbons dont j'aurai besoin » (contrat cité).

Nous voici donc en présence du problème crucial des transports : qui allait supporter cette charge financière supplémentaire ? Mais cela aussi était prévu. Lisons en effet l'article 4 du même contrat. Il en résulte que les fontes seront payées par l'entrepreneur d'Indret au tarif du maximum sur le lieu de production (Périgord), augmenté des frais de transport du Périgord à Rochefort ; de là à Indret le transport sera aux frais et aux périls de la République (à cause du blocus anglais). Quant au charbon de terre de Decizes et de Blanzy, il sera vendu au même prix que celui de Montrelais, la différence étant prise en charge par l'Etat.

Que ces frais aient été extrêmement élevés, un exemple le montrera : dans une lettre du 16 prairial an II (6 juin 1794) Dacosta écrit : « Picquet, voiturier de Nevers, m'a amené de Decizes 8 fournitures de charbon et m'a demandé 1.000 livres par voiture ainsi que 152.725 livres de fontes en gueuse à 45 livres le mille », prix exorbitant dont il se plaint à la commission de l'artillerie, le charbon de Montrelais lui étant revenu en messidor à 367 livres 10 sous la fourniture (soit un peu plus de 1/3 !). La commission lui répondit de payer, et de lui présenter la facture pour remboursement de la différence des prix. (1)

(18) La première pompe à feu avait été montée par le fameux Wilkinson dont il a été question plus haut ; la deuxième fut montée par le dénommé Ramus qui, renvoyé d'Indret par Demangeat pour insubordination, fut l'un de ses plus virulents adversaires, comme en témoigne son pamphlet du 2 fructidor an V-19 août 1797 (L 564 et 565, Arch. L.-Atl.).

(19) Montrelais employait en 1790 800 ouvriers pour produire 135.000 hl. de houille ; portée en sacs jusqu'à Ingrandes, elle était ensuite transportée sur la Loire jusqu'à Nantes et Indret (HUET, *Statistique...*, pp. 117 à 120).

(20) A Nort-sur-Erdre l'extraction commencée en 1778 avait été abandonnée en 1788, reprise en 1791, pour être suspendue par la guerre de Vendée ; il y eut jusqu'à 120 ouvriers (HUET, pp. 121-123).

En réunissant ces divers éléments, on obtient l'image d'une organisation extrêmement complexe, centrée sur Indret, que le croquis 1 essaie de schématiser. C'est un exemple d'économie de guerre autarcique, à la fois privée et étatisée, travaillant à frais élevés très au-dessus des prix de paix, la différence étant couverte par l'Etat. Les forges de Moisdon n'en constituent qu'un aspect, mais un aspect essentiel. La faiblesse de ce système réside évidemment dans la complexité et le prix de revient de ses moyens de transports. On connaît la lenteur et l'irrégularité des communications d'autrefois : même dans des circonstances « normales », c'est-à-dire de paix intérieure, il était fatal que le ravitaillement se fit par à-coups. Or les événements de Vendée et de la Chouannerie allaient singulièrement gêner les rouages d'un organisme aussi distendu géographiquement. Car, même à proximité immédiate des grandes villes, l'insécurité était la règle : dans une lettre du 4 juin 1793 le fondeur Dacosta s'adresse à l'administration départementale en lui demandant de la poudre pour deux vieux canons : « menacé journellement par les révoltés de Saint-Sébastien, qui depuis deux jours ont enlevé les chevaux du meunier qui touchent l'enclos de ma manufacture, je désirerais la mettre à l'abri d'un coup de main nocturne en faisant charger à mitraille deux mauvais canons ». Nulle part n'est mieux exposée l'hostilité de la nuit qui réduit le domaine républicain à la lisière immédiate des villes et à la portée de fusil des sentinelles : type de la guérilla : « ma manufacture, quoique à la vue du poste du pont de Pirmil (donc à l'entrée de Nantes, sur la rive gauche de la Loire) se trouve exposée de nuit ».. alors qu'elle est en train de fabriquer l'artillerie pour le château de Nantes ! Ne parlons pas de la fonderie de Clisson : le 4 des sans-culotides de l'an II, septembre 1794. Dacosta se plaint de son incendie par... les troupes républicaines. Mais même à l'abri dans l'intérieur des villes, les chômages devinrent nombreux par suite de l'irrégularité des transports. Le 30 nivôse de l'an III (19 janvier 1795), Cossé se plaint : sa fonderie est en chômage du fait du retard dans

l'arrivée des vieux canons de Brest et de « l'Orient » (Lorient) ; il demande une indemnisation ; le 2 messidor an III, les canons sont enfin arrivés (après 6 mois !) : il demande un procès-verbal de durée de chômage. Ce ne furent pas les derniers incidents.

Enfin la réaction thermidorienne et la désorganisation administrative du Directoire, consécutive à la catastrophe monétaire, créèrent des difficultés supplémentaires. Laissons parler encore une fois Cossé dans sa lettre du 2 prairial an IV (21 mai 1796) : « le 5 nivôse an II (25 décembre 1793) sur l'invitation du citoyen Canvoust, directeur d'artillerie... vous mîtes à notre disposition le local des ci-devants Cordeliers pour y établir une fonderie de bouches à feu... Nous y avons travaillé sans relâche, et cet établissement ne s'est effectué qu'en employant tout notre avoir... Il est cependant vrai que depuis quinze mois, nous sommes dans l'inaction » faute de commandes... En fait ce n'est pas tout à fait exact, car il reconnaît lui-même un peu plus loin avoir quelques commandes de canons de marine ; mais l'établissement est sous-employé ; et il demande l' « autorisation à quitter cet établissement qui nous conduit à la ruine ». Ne croyons pas à une simple clause de style, nous sommes en présence de sincères républicains : dans le contrat d'avril 1794 (article 22), Demangeat avait déjà précisé : « Pour assurer à la République l'exécution du présent traité, j'affecte tous mes biens présents et à venir ».

Indret elle-même ne sera pas à l'abri de pareils avatars : le 8 nivôse an 5 (28 décembre 1796) le ministre de la marine se plaint en ces termes à Letourneux, commissaire du directoire exécutif près de l'administration départementale de la Loire-Inférieure (qui sera ministre de l'intérieur après le coup d'Etat du 18 fructidor) : « la fonderie d'Indret... éprouve souvent des chômages, et le roulement est quelquefois entravé ». Il ajoute qu'il a ordonné une enquête confiée au directeur général des forges, il espère que celui-ci pourrait bientôt partir. Jusque-là il manquait de fonds pour un pareil voyage, témoin brutal de l'impécuniosité du Directoire !

Cependant Indret a, tant bien que mal, joué son rôle. Aux pires moments de la révolte de l'Ouest, Indret, bien protégé par la forteresse de La Montagne, spécialement créée pour elle, est vigoureusement dirigé par Demangeat. Dans le pamphlet du 2 fructidor an V (août 1797) Ramus, « artiste, ci-devant directeur des travaux de la fonderie d'Indret », accuse : « Comment aurais-je pu être insubordonné ? Pendant deux ans, il fallait dans vos ateliers *Obéissance ou la mort !* Fort de l'autorité des représentants qui vous favorisaient (allusion en particulier à Carrier accueilli à Indret en janvier 1794), vous répétiez que vous dénonceriez qui serait assez hardi pour vous contrarier et qu'il serait guillotiné le lendemain ! ». Indret fut donc avec Nantes l'un des centres essentiels des Bleus. On songea même un moment à évacuer Nantes pour concentrer la résistance sur Indret qui joua ainsi le rôle non seulement d'arsenal pour la marine et l'armée de l'Ouest, mais même pour les municipalités révolutionnaires. Dans la lettre du 25 février 1793 adressée à la municipalité de Paimbœuf par De Wendel, celui-ci, malgré l'interdiction par la Convention de fabriquer des canons pour les municipalités, lui répond : « Je suis très porté à les faire (deux canons), mais il faudrait que le département en réclame la fabrication ». Ce qui fut fait, témoin la délibération du 11 mars 1793 du département (L 564) dont je reproduis ici les considérants, parce qu'ils éclairent les origines des guerres de Vendée en quelques formules assez nettes : « considérant que jamais circonstances n'ont commandé plus impérieusement l'appareil de la force que dans ce moment, où le recrutement de l'armée met tous les habitants dans une espèce d'agitation, que déjà dans plusieurs endroits l'insurrection a déployé ses fureurs, qu'il est à craindre que cet esprit de révolte ne se communique de proche en proche..., considérant que la ville de Paimbœuf est seule à lutter contre la presque totalité du district, que malgré le courage et le patriotisme de ses habitants ses efforts seraient impuissants pour se porter dans tous les endroits où leur présence est nécessaire pour rétablir l'or-

dre, s'ils n'étaient secondés par le concours des armes qui en imposent au peuple en inspirant la confiance aux gardes nationales... (21) »

Mais si Indret put être tenu, il n'en fut pas de même pour les points secondaires, tel Moisdon...

*
**

Après avoir esquissé le contexte politico-économique dans lequel vivent les forges de Moisdon, essayons de démontrer le mécanisme du fonctionnement de ces forges elles-mêmes. Tout d'abord les conditions naturelles. La région de Châteaubriant a été de tout temps productrice de minerai de fer. Mais au XVIII^e siècle, toute une série de facteurs techniques, aujourd'hui sans grande importance, venaient encore améliorer cet avantage naturel. « La valeur d'une forge, écrit Huet (22), dépend de la *quantité de bois et d'eau* dont elle peut disposer ». Il aurait pu mentionner la proximité immédiate de castine « espèce de pierre calcaire ou chaux carbonatée à l'état terreux qu'on emploie pour la fusion de la mine et qui se tire de la commune d'Erbray » (*Ibid*).

Toutes ces conditions sont remplies par la région de Châteaubriant, comme le résume le croquis n° 2 : c'est cette accumulation d'avantages qui donne les nombreuses forges, auxquelles il faut ajouter la verrerie de Javardin.

Le bois d'abord : il faut se rappeler que pour charger un haut-fourneau de 404 livres de minerai, on y joignait 15 livres de castine (3 1/2 %) et *au moins* 150 livres de charbon de bois (35 %). Ainsi forêts et forges sont-elles inséparables. Mais le lien peut aussi être inversé : le 22 brumaire an VII — 12 novembre 1798 — l'inspecteur

(21) Ces vues psychologiques se trouvent confirmées par une autre lettre du 26 septembre 1792 des directeurs d'Indret au département : ils annoncent « l'épreuve » de 80 canons et demandent que l'on prenne des mesures pour éviter une panique. La grande peur n'était pas trop loin encore !

(22) *Op. cit.*, pp. 129-137.

de la 2^e division des Domaines écrivait ce qui suit (23) : « Si les bois sont nécessaires à l'existence des forges, ces usines ne le sont pas moins pour donner aux bois de cet arrondissement une valeur que, sans elles, l'éloignement de tout autre consommateur ou débouché réduirait à une extrême modicité... si (les forges) venaient à être abandonnées, les bois qui leur servent d'affouages, privés de consommateurs, deviennent presque sans valeur » ; une usine sans bois a beaucoup moins de valeur qu'une forge dotée d'affouages importants. En 1718, « la forge de Martigné-Ferchaud produit peu de revenus, le propriétaire étant obligé d'acheter des bois pour l'entretenir : il faut environ 300 arpents de grands taillis pour fournir à la consommation de chacune de ces forges » (24). Dotée de ses 450 journaux de bois, Moisdon est dans une situation exceptionnellement favorable.

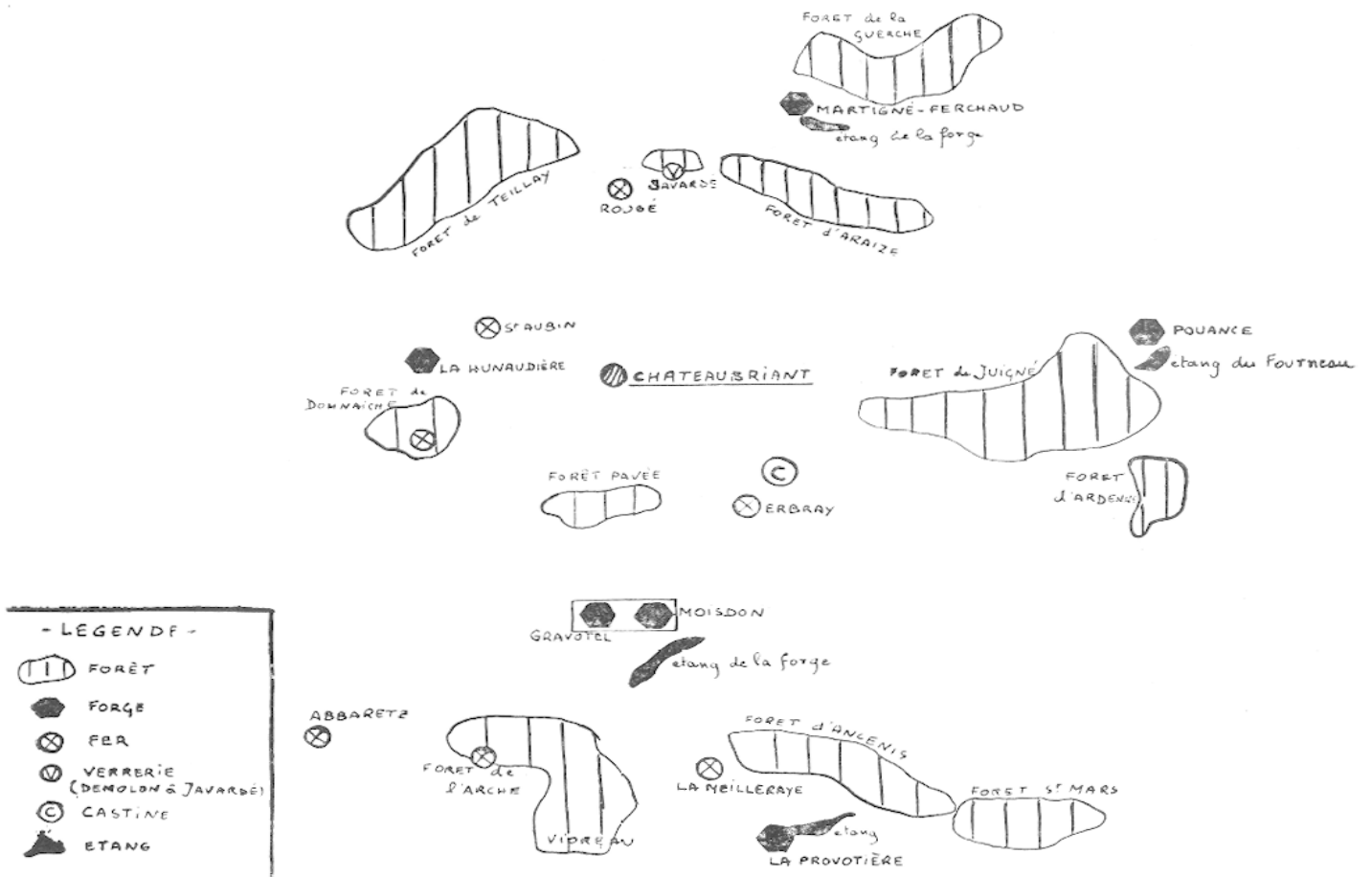
Il reste une question non moins importante, celle de l'eau. Il ne suffit pas qu'il y ait une chute naturelle ou artificielle, il faut que la réserve d'eau existante soit suffisante pour donner un débit régulier susceptible d'actionner les roues et leurs lourds marteaux, les soufflets, etc. : toute sécheresse provoque un chômage, *donc une hausse du prix du fer* : c'est par exemple le cas des années 1801 et 1802. Aussi Huet, qui est bien l'homme de son époque, de ce XVIII^e siècle qui se passionne pour les installations techniques, nous décrit-il avec un vrai luxe de détails

(23) Nous sommes au moment de l'émission du *mandat territorial* (loi du 28 ventôse an IV). On émettait 2.400.000.000 de mandats territoriaux en cours forcé de monnaie, hypothéqués sur les biens nationaux. En conséquence n'importe qui pouvait demander la vente de n'importe quel bien national aux enchères, sur simple soumission, après expertise. La lettre répond aux directeurs des forges inquiets et leur donne des directives précises. Elles peuvent se résumer ainsi : la loi excepte les biens nationaux en service public, c'est le cas de Moisdon qui ne peut être vendu. Mais rien n'interdit la vente de la Hunaudière. Cette vente n'est pas désirable, car la loi interdit en même temps la vente des forêts au-dessus de 300 arpents ; la forge sans la forêt perdrait la plus grande partie de sa valeur ; elle risquerait la faillite, ce qui enlèverait toute valeur au bois. C'est dans ce contexte que se place le passage ci-dessus.

(24) H. SÉE dans *Annales de Bretagne*, 1928-29, tome 38, p. 127.

quelques-unes des installations hydrauliques des forges. A la Provôtière, qui dispose du meilleur cours d'eau, la forge possède trois étangs de 102 arpents; chacun a 29 dcm d'eau sur les pales, ce qui permet de pousser la vitesse du soufflet (qui a 52 m de long) à 10 coups par minute; quant au marteau de 587 livres métriques, il peut être poussé

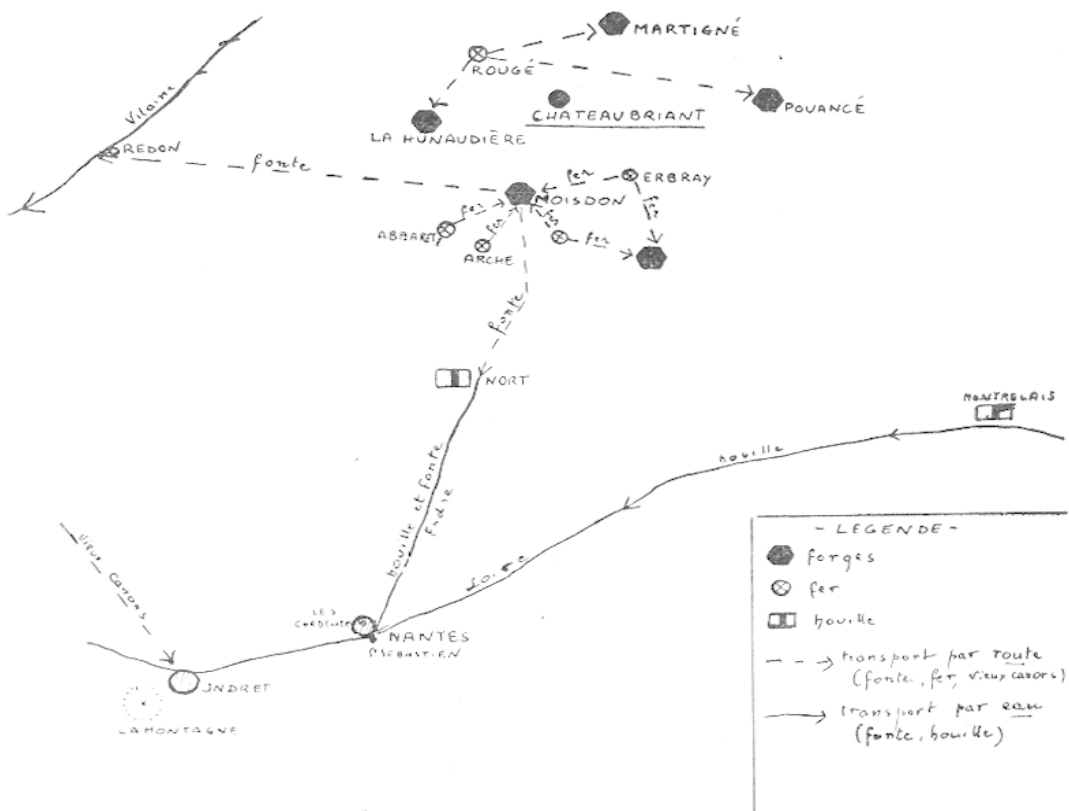
CROQUIS N° 2



de 100 à 120 coups-minute. A la Provôtière par contre les étangs sont bordés de champs et de prairies, il faut effectuer des lâchers d'eau, ce qui n'empêche pas les inondations obligeant à des indemnités coûteuses. Moisdon est en ce domaine moins bien partagée : elle est sujette à de longs chômages; cependant, malgré ces conditions

hydrauliques (25), Moisdon reste la forge la plus favorisée : on y trouve à proximité et le minerai dans six mines de qualité différente, et la castine d'Erbray et de la Meilleraye, et enfin la forêt appartenant à la forge, le tout donc aux moindres frais de transport; enfin, dernier avantage, la plus grande facilité d'exportation du produit fini. Delamotte, dans son rapport dit (croquis n° 3) : « Les forges

CROQUIS N° 3



de Moisdon sont distantes de Nantes de neuf lieues; les fontes propres à l'alliage des canons pourront être voiturées par terre jusqu'à Nort (où se trouve un commis-

(25) Mémoire de Delamotte : « Les eaux de la forge de Moisdon sont assez suffisantes pendant neuf mois de l'année à fournir un fourneau à feu, à l'affinerie et à la fonderie ». Pendant la sécheresse d'été on est obligé d'arrêter les deux usines pour maintenir le foudage et ne pas être obligé à mettre hors feu » (HUET).

TABLEAU N° 4

DATE	TITRE	FORGE	RÉFÉRENCE
1790 d'après un mémoire de 1776	Estimation faite par le régisseur des domaines de M. Capet	Moison	Q 129
11 Février 1793	Mémoire du citoyen Delamotte	id.	L 564
Sept premiers mois 93...	Compte rendu par... ..	—	L 565
Août 93-Avril 94	Compte rendu à la régie des domaines...	—	—
15 Avril 94	Marché passé entre le citoyen Demangeat pour... ..	—	—
Sept. 94-Nov. 94	Procès-verbal de rendu des forges	—	—
Sept. 94-Juillet 96	Etat des fers vendus à Moison	—	—
16 Fructidor an IV	Lettre du ministre de la Marine	—	—
15 Floréal an V	Réponse de Demangeat au rapport	La Hunaudière	—
Déc. 97-Avril 99	Compte rendu	dière	—
Avril 99-Déc. 99	Compte rendu	—	—
An IX	Statistique des forges	—	Huet

sionnaire des forges), de là embarquées pour se rendre à la chaussée de Barbin, et de là à la Loire pour se rendre à Indret ».

Ce qui est encore plus intéressant, c'est qu'il cite des prix de transport : « Le transport des fontes de la forge de Moisdon à Indret pourra coûter 8 livres 15 sous (en 1792) du mille (de fers transportés), savoir :

- de la forge à Nort, 4 livres (transport terrestre),
- de Nort à la chaussée de Barbin, 2 livres (eau),
- de la chaussée de Barbin à la Loire, 2 livres (eau),
- de la Loire à Indret, 15 sous.

Dans les comptes des fers vendus apparaît de temps en temps une autre voie d'évacuation : par la Vilaine, c'est-à-dire par Redon. Toutefois elle reste très secondaire.

Toutes ces conditions expliquent donc bien le choix de Moisdon comme complément d'Indret. Mais les conditions naturelles les plus favorables peuvent être annulées par les événements historiques. Situées déjà relativement loin des grands centres, les forges de Moisdon étaient exposées. Ce fût l'efficacité de leur protection militaire qui détermina en réalité le rythme de leur production, et par conséquent de leur rentabilité. Mais ces à-coups devaient fatalement retentir sur Indret, en l'obligeant de recourir aux fontes plus lointaines du Périgord et du Nivernais.

*
**

Si nous essayons de retracer les étapes de l'évolution des forges de Moisdon, nous constaterons que notre documentation, très précise pour les débuts de la Révolution jusqu'en avril 1794 (tableau n° 4), comporte une lacune importante de 1794 à 1799. Cependant cette période elle-même nous offre deux séries de documents au moins aussi intéressants que les comptes rendus des années 1776-1794.

La période du 1^{er} vendémiaire an II (septembre 1794) au 12 messidor an IV (juillet 1796) est représentée par un état des fers vendus à Moisdon. Si l'on a tout lieu de croire cette énumération très incomplète (vu les suspicions jetées

plus tard sur le régisseur Lesire), du moins les considérants qui accompagnent le texte permettent-ils de juger des difficultés de l'exploitation.

Le 9 germinal an IV le régisseur Lesire, obligé de s'enfuir de Moisdon, écrit à la municipalité de Châteaubriant pour décrire la situation : désormais l'exploitation devient très irrégulière. Ces difficultés semblent profiter à certains : au cours des années 1796 et 1797, Demangeat fut l'objet de virulentes attaques de la part de ses adversaires coalisés : or les motifs essentiels de ces attaques sont les malversations attribuées à Lesire. La personnalité de ces critiques rend l'affaire encore plus corsée. Outre des employés d'Indret chassés par Demangeat, tel Ramus, l'ancien directeur de la fonderie d'Indret, nous trouvons parmi eux des rivaux : le fondeur Dacosta de Nantes, l'ancien régisseur de Moisdon, Garnier, qui avait dirigé cette forge aussi bien sous les Bourbons-Condés qu'au début de la Révolution jusqu'en 1793, enfin des éléments de l'administration départementale, et surtout Letourneur, commissaire du Directoire exécutif du département, et futur ministre de l'Intérieur après le coup d'Etat du 18 fructidor. Pourtant Demangeat l'emporta, puisque seule la Restauration réussit à lui enlever la direction d'Indret. Mais par le biais de cette controverse nous pouvons découvrir certains arrière-plans qui ne s'accusent pas toujours dans une comptabilité officielle.

Reste la période 1797-1800. Jusqu'aux si précieuses statistiques de Huet, trois liasses ne nous apportent presque rien sur Moisdon même. Heureusement nous disposons, du 1^{er} décembre 1797 au 31 décembre 1799, de deux comptes rendus des forges de La Hunaudière. Etant donné la proximité des deux forges, la tendance générale, toujours influencée par l'insécurité, a été sensiblement la même ; surtout les instructions officielles, valables pour l'une, l'étaient aussi pour l'autre.

Le bilan final nous sera donné par Huet, dont le but avoué est de tirer les conclusions nécessaires et le bilan de la Révolution.

Les documents ainsi présentés, voyons la courbe d'évolution qu'ils tracent.

Au cours du XVIII^e siècle, les forges de Moisdon avaient connu une incontestable prospérité : alimentant à la fois le marché local de Nantes, et, par-delà ce port, touchant l'Irlande, le Portugal et surtout les Antilles. Les bénéfices réalisés étaient importants. Le mémoire de 1776 nous permet d'entrevoir les ressources qu'ils valaient à leur propriétaire. Outre le bénéfice avoué de 43.082 francs, l'examen des divers postes de dépenses nous oblige à y ajouter, comme le fait d'ailleurs le régisseur des domaines de M. Capet [*sic*] en 1790, le produit des affouages des forêts y attendant, soit environ 31.500 francs (négligeons les 300 francs de « bois de précaution consistant surtout en bois de construction pour les réparations de la forge). Les administrateurs de 1790 y joignent la valeur locative des bâtiments : comme ils étaient compris dans le bail, il ne semble pas que l'on puisse joindre ces 10.000 francs aux sommes touchées par les Bourbons-Condés. Mais il faut retrancher de ces bénéfices : « le fond d'avance que nécessite l'exploitation de ces usines : 109.910 francs dont l'intérêt pour un an réduit le produit ci-dessus à la somme de 79.836 francs (dont il faut soustraire les 10.000 francs de valeur locative), en ne calculant qu'à raison de 5 % ». Ainsi en 1776 les seules forges de Moisdon rapportaient plus de 70.000 francs par an aux Bourbons-Condés. Et n'oublions pas que les forges voisines de La Hunaudière étaient aussi leur propriété.

Le deuxième document comptable nous reporte à 1793 : c'est le compte rendu, du 1^{er} janvier 1793 au 1^{er} juillet de la même année, par Garnier au nom de son oncle et de sa tante, Melchior et Jeanne-Marie Kolhaupts, devenus régisseurs du bien national de Moisdon. Mais les deux régisseurs moururent à peu de mois d'intervalle (1792-1793). Jusqu'alors l'exploitation s'était poursuivie sans difficulté. Cependant le bilan apparaît beaucoup moins bénéficiaire : pour une recette de 68.526 livres on note des dépenses de 66.005 livres, soit à peine un bénéfice de 2.250

livres. Le directeur technique était Augustin Rocher, l'ancien directeur des forges de Martigné, personne parfaitement compétente qui resta jusqu'à son assassinat par les Chouans, le 3 août 1794, l'âme des forges (26). Pourquoi cette diminution du bénéfice ? Relisons le détail des dépenses « qui reviennent aux comptables pour taxations pour les sept mois de 1793 ». On y rencontre la mention suivante : « à la Forge Neuve il a été fabriqué 266.500 livres de fer; à Gravotel, *faute de bois*, néant ». Faute de bois dans la région de Châteaubriant ! C'est qu'à cette date l'insurrection vendéenne vient d'éclater et elle s'est répercutée au nord de la Loire grâce surtout à la personnalité du juge de paix de Saint-Julien-de-Vouvantes, Fresnais de Beaumont, grand chasseur, qui connaissait admirablement la région et surtout les forêts autour de Moisdon (27). Dans sa lettre du 9 germinal an IV, Lesire confirme le fait : « Pendant qu'elles (les forges) ont été protégées par les troupes républicaines, ils (les Chouans) en ont arrêté les travaux du dehors » (c'est-à-dire de la forêt). Dans le procès-verbal de septembre-novembre 1794, qui est en réalité un inventaire détaillé des bâtiments de la forge, on nous dit que la chapelle a été transformée en « caserne » et que, pour la commodité de la troupe, on a percé dans le mur une petite porte avec un escalier de bois ». Ainsi les débuts de la guerre de Vendée ne comportent-ils au fond qu'une simple limitation de l'activité des forges (28).

(26) La famille des maîtres de forges Rocher du Pavillon a été particulièrement républicaine, comme toute la bourgeoisie qui touche aux forges : témoin la sœur de Rocher qui incarna la déesse Raison lors de la fête du 19 février 1794 à Martigné. Rocher était le cousin de Sophie Trébuchet : on connaît les relations des Trébuchet et du capitaine Hugo, qui appartenait aux troupes chargées de défendre la région de Châteaubriant, donc aussi les forges. Quant à Lesire, beau-frère de Rocher, il était le secrétaire du conventionnel Méaulle lors de sa mission à Ancenis les 19 et 20 avril 1793.

(27) Pour tout ce qui concerne la région de Châteaubriant, voir GERNOUX, *La Révolution au pays de Châteaubriant*, Nantes, 1936, qui fourmille de renseignements précieux. Je profite de l'occasion pour remercier particulièrement l'auteur de l'aide précieuse qu'il a bien voulu m'apporter.

(28) Pour mes lectrices, ce compte rendu comporte des articles intéressants : on note parmi les dépenses « 37 livres pour trois mois

La mort des Kolhaubts fit passer la direction totale de la forge à Rocher : les forges restèrent sous sa direction du 1^{er} août 1793 au 1^{er} floréal an II (20 avril 1794) : à cette date, elles passent directement dans les mains de Demangeat, directeur d'Indret. C'est ce qui nous vaut un nouveau compte rendu couvrant cette période.

Pour ces neuf mois les recettes montent à 81.740 livres et les dépenses à 83.107 livres : il y a donc un léger déficit de 1.367 livres. La situation s'est donc aggravée. Si les armées vendéennes échouent et se font finalement battre, après le périple que l'on connaît, à Savenay, l'insécurité a plutôt tendance à augmenter dans notre région. En effet, si l'action des troupes et des gardes nationales (parfois d'Ille-et-Vilaine) réussit en janvier 1794 à s'emparer de Fresnais de Beaumont, précisément dans la forêt de Juigné, aux portes de Moisdon, Fresnais trouve rapidement un successeur, Jean Terrien dit Cœur de Lion. Le ravitaillement en bois devient de plus en plus difficile. Cependant le déficit est dans ces circonstances assez faible. Les bâtiments continuent d'être entretenus : on y consacre près de 1.500 livres, l'évacuation des marchandises est assurée (par Nort : le coût dépasse 6.100 livres). Surtout on travaille avec acharnement à la production de guerre : parmi les recettes citons 10.400 livres pour la vente de boulets (à 250 livres le millier), 3.900 livres de ventes au « citoyen Michel, caporal d'artillerie » ; 2.204 livres de fonte moulée pour Nantes par ordre du ministre de la Marine, etc... Dans les chiffres de charrois citons encore 756.782 livres (poids) « de fontes moulées, tant *en lest*

de pension viagère accordée à la citoyenne Kolhaubts le 1^{er} janvier 1764 pour avoir levé et rédigé la carte de la ci-devant baronnie de Châteaubriant », en somme l'une des premières femmes-géographes. C'est là l'un des aspects d'une société où le rôle de la femme grandit : à côté des salons, elle s'introduit dans certains métiers. Dans le compte rendu suivant, il y a mieux : Perrine l'aînée, « femme Vallière », occupe la charge de commis aux forges ; elle y est occupée depuis 1763 ! Mieux encore : le 27 août 1793, une addition au tableau des salaires relève son traitement de 700 à 900 livres ; « à la mort du directeur c'est elle qui a veillé à tout, maintenu l'ordre et rempli la place de commis au fourneau vacante. Si la machine ne s'est point arrêtée, on le lui doit en majeure partie ».

de navires, fontes grises pour Indret, obus et grilles (à rougir les boulets) pour le service de la République ».

Ne pouvant atteindre et détruire les forges, vaincus en combat ouvert, les Chouans passèrent à une autre méthode. Tout se passa comme s'il y avait eu, peut-être sous la direction de Jean Terrien, une tentative d'arrêter ou du moins de gêner l'activité industrielle par une véritable campagne d'assassinats, une action terroriste visant plus spécialement les têtes des entreprises. Ainsi, le 27 juillet 1794, le directeur de la verrerie de Javardin, tout à proximité de Moisdon, M. Demolon, ancien régisseur des Bourbons-Condés, était assassiné avec son premier ouvrier dans des circonstances particulièrement atroces; le 3 août 1794, le directeur de Moisdon, Rocher, qui avait été maintenu par Demangeat, était assassiné à son tour; et, pour nous borner au personnel des forges, le commissionnaire des forges à Nort, Jambu, subit le même sort le 12 décembre de la même année.

Pendant la catastrophe monétaire qui caractérise la Convention thermidorienne allait encore aggraver les difficultés. Dès 1792, il avait fallu augmenter les salaires pour tenir compte de la baisse de la valeur des assignats : le 20 août 1792 un arrêté du district de Châteaubriant augmenta les salaires de 20 %; le 1^{er} janvier 1793, un autre arrêté porta cette augmentation de 40 à 50 % suivant le poste occupé « en dédommagement de la perte qu'éprouvent les assignats que reçoivent lesdits employés en paiement de leur salaire ». A partir de la chute de Robespierre, la situation, simplement tendue jusque-là, devient critique. Les forges ne sont pratiquement payées qu'en papier; or il n'a aucun cours dans la région n'étant pas accepté à la campagne. L'état des fers vendus à Moisdon du 1^{er} vendémiaire an III au 12 messidor an IV est accompagné d'un paragraphe qui en dit long : « Le citoyen Lesire a déclaré avant de clore le présent qu'aussitôt qu'il vit qu'on ne pouvait plus *faire passer d'assignats dans le pays*, et principalement pour le paiement des ouvriers, il en rendit compte au citoyen Demangeat et à la commission

des armes, et demanda à celle-ci de pouvoir vendre *des fers en numéraires* pour frayer aux approvisionnements et aux réparations; qu'elle répondit que placé à la tête d'une manufacture nationale, il aurait discrédité la monnaie républicaine s'il avait vendu en monnaie métallique; que, cependant, pour le bien du service de l'usine il a vendu des fers en numéraire, et qu'ils ont été portés sur le registre d'ordre en assignats à 20 capitaux pour un... en messidor et thermidor an V » (juin-août 1795).

A Indret, Demangeat se plaint d'éprouver des pertes : « que m'a causées mon trop de confiance dans ce signe représentatif » (défense de Demangeat du 15 floréal an V). Cela représentait donc un beau tour de force que de réussir à payer quand même les ouvriers : « Les ouvriers ont toujours été exactement payés, même *en argent lorsque le gouvernement ne me donnait que du papier sans valeur* » (*ibid*).

A tout cela s'ajoutait l'impossibilité d'un contrôle dans une région où les voyages individuels étaient devenus impossibles. Les irrégularités obligatoires se multipliaient : on en vint à *vendre des fers*, non seulement en numéraire, *mais en dessous de leur valeur réelle*, lorsqu'il fallut se procurer à tout prix de l'argent, « qu'en outre dans l'un ou l'autre de ces mois il fut fait une réduction sur les prix des fers vendus pour remplir une dépense qu'on fut obligé de payer au double de ce qu'elle était portée sur le registre d'ordre ». Ainsi on avoue la falsification, nécessaire, des pièces comptables. En réalité, il n'y avait plus de comptabilité réelle; il n'est même pas possible de fixer la date exacte d'une dépense ! Le vague de pareilles affirmations, qui ne sont accompagnées d'aucune justification, est évidemment inquiétant : et la tentation devait être forte... d'en profiter. C'est ce qu'on ne tarda pas à reprocher à Lesire.

Ce n'était rien encore. Vers la fin de 1795 et au début de 1796 on se mit à retirer les troupes de la région. Il arriva... ce qui devait arriver. Mais laissons parler Lesire : « Depuis deux ans, les forges de Moisdon sont en butte à

leur scélératesse (des Chouans)... Aussitôt que la force armée a été retirée, ils se sont regardés comme les maîtres et propriétaires de ces usines; ils ont disposé, dès le 17 fructidor dernier (3 septembre 1795), de tous les fers existants à la forge de Gravotel... ». Cependant Lesire resta encore sur place : « Dans le mois de brumaire (novembre 1795), l'exposant apprend que les scélétrats cherchaient un commissionnaire pour vendre les fers de la Forge Neuve à Nantes, Angers et autres villes principales. Cette nouvelle et le danger où était sa personne par les menaces fréquentes qu'il recevait de leur part et l'espèce d'esclavage où ils le réduisaient en lui défendant de voyager dans aucune ville, le déterminèrent à partir de la forge le 30 brumaire (fin novembre 1795); il entra à Châteaubriant. Et les ouvriers ? ils furent payés en numéraire pour brumaire : 641 livres. « ... Le reste des dépenses... quoique portées sur le registre d'ordre en numéraire, n'ont été vraisemblablement acquittées par les commis qui restèrent à la forge après sa retraite à Châteaubriant que valeur en fer » ! ce qui est donc purement et simplement un paiement en *nature*.

L'occupation des forges de Moisdon constituait un grand succès pour la chouannerie. Il y restait en effet une assez importante quantité de fers dont les « rebelles » disposèrent soit pour leurs propres besoins en armes, soit surtout, comme on vient de le voir, dans l'état des fers vendus clos en messidor an VI, pour *essayer de se procurer du numéraire* par la revente des fers... même aux républicains ! On s'explique donc facilement l'attaque du 29 septembre 1795 des forges de Martigné (Ille-et-Vilaine) par une bande de 5.000 hommes qui avaient même poussé la précaution jusqu'à amener 80 charrettes pour enlever les fers. Mais Martigné, dirigé par Lerouge (un ami du propriétaire de la verrerie de Javardin, Demolon, dont on a relaté plus haut l'assassinat), fut énergiquement défendu par le 9^e bataillon de volontaires de Paris et les restes du 8^e bataillon de volontaires du Bas-Rhin (Gernoux, *op. cit.*) : l'attaque se solda par un sanglant échec.

Il fallait donc empêcher les Chouans de profiter de la totalité des stocks de Moisdon. On organisa une véritable expédition, dirigée par le général Humbert, accompagné de Lesire (mars 1796) : la majeure partie des fers fut amenée à Châteaubriant. Il en manqua une bonne partie : 950 milliers de fers. Lesire attribua évidemment cette perte aux Chouans.

Mais les adversaires de Demangeat et l'administration départementale soupçonnèrent Lesire et avec lui Demangeat d'avoir profité de l'occasion pour vendre une partie des fers à leur profit, chose d'autant plus grave que ces fers pouvaient avoir profité à la révolte. Demangeat semble avoir pu parer très facilement cette insinuation, mais il sacrifia Lesire. Dans sa défense du 15 floréal an V (4 mai 1797), il écrit : « A peine eus-je pris possession des forges que mon régisseur (Rocher) y fut assassiné; je le remplaçai par le commis qui était sous lui, que je ne connaissais pas et à qui je fus obligé de donner ma confiance. Les troubles dont le pays était affecté ne me permirent pas de m'y rendre (à Moisdon)... s'il y eut du désordre et des négligences dans son exploitation, c'est aux troubles qu'il faut l'attribuer ». On ne peut plus nettement se désolidariser de quelqu'un. Il devait aller plus loin. Garnier, dans sa réponse au document précédent (26 floréal an V — (15 mai 1795), ajoute en s'adressant à Demangeat : « Votre frère me pria d'y retourner avec lui, au mois de nivôse dernier, pour l'aider dans la réception des comptes du citoyen Lesire (par malheur ce compte rendu ne se trouve pas dans les liasses), votre régisseur, qu'il renvoyait alors, et que vous menacez de prendre à partie si on poursuit le recouvrement des 950 milliers de fers que la République a perdus à Moisdon ».

La situation militaire rétablie au cours de 1796, les forges reprirent le travail sous le contrôle de Demangeat. La vente des fers continua, malgré la présence de Grand-Louis, qui avait succédé à Terrien comme chef chouan. Malgré tout Moisdon continuait à être handicapé de ce

fait : Grand-Louis s'était établi dans la forêt de Juigné, et il ne sera mis hors de combat qu'en décembre 1798. Le ravitaillement en bois continua donc à être difficile.

Mais le grand problème resta celui des finances. Le Directoire était de moins en moins capable de payer les fournitures. Un incident va nous permettre de nous rendre compte du procédé plutôt original inventé pour y remédier. Il se greffe sur l'attaque lancée contre Demangeat dont il est l'origine.

Au cours de l'été 1795 déjà — donc avant l'occupation temporaire des forges par les Chouans —, le commissaire du directoire départemental, Letourneux, avait fait saisir à Barbin (port de Nantes sur l'Erdre) 35 milliers de fers provenant de Moisdon. Ils étaient destinés à être vendus sur place : Letourneux redouta de les voir prendre le chemin du camp adverse. Plainte de Demangeat au ministre de la marine pour obtenir la levée de la saisie. Le 28 fructidor an IV (octobre 1795), le ministre de la marine écrivit à l'administration départementale pour lui intimer l'ordre de lever la saisie : « attendu que cet entrepreneur en a besoin pour fournir aux dépenses de son établissement dont l'activité peut être suspendue d'un moment à l'autre par les retards qu'éprouve le paiement des sommes assez importantes que le gouvernement lui doit pour les canons qu'il fournit à la marine ». Aucun doute possible : Moisdon est plus que jamais lié à Indret, ce sont les bénéfices de la vente des fers de Moisdon qui permettent à Indret d'attendre le paiement de l'Etat. Le 16 fructidor, le ministre avait même été encore plus précis : « le traité passé entre Demangeat et la République n'oblige celui-ci qu'à fournir à Moisdon 1 million de fonte pour la fonderie d'Indret. Mais, pour que le particulier puisse fournir à la République, *sans aucune rétribution*, ce million de fonte qui lui coûta nécessairement des frais de main-d'œuvre, il faut qu'il trouve dans les autres fabrications dont l'établissement est susceptible, les moyens de récupérer ses dépenses car autrement quel avantage trouverait-il à se charger de l'exploitation de cette usine (Moisdon), puisque son traité...

porte que la République lui fournira les fontes qu'il pourra consommer à Indret. » Si Letourneux continuait à s'opposer à la vente de ces fers : « il n'en sera résulté qu'une entrave de plus dans la remise en marche des forges qu'arrêtaient depuis longtemps la présence des ennemis de la République. » Le 3 brumaire an V (24 octobre 1796), le ministre revint à la charge auprès de Letourneux qui semble avoir fait la sourde oreille : « la difficulté de *procurer à l'entrepreneur d'Indret le paiement des sommes qui lui sont dues pour la fourniture des canons, m'a déterminé à disposer en sa faveur des fers venant des forges de Moisdon* ». Demangeat, de son côté, justifia le marché en faisant remarquer que le million de fonte qu'il était obligé de fournir gratuitement à Indret représentait une valeur de 80.000 livres, alors que la même quantité venue de Dordogne aurait coûté 140.000 livres : l'Etat y gagnerait donc !

Certes, mais l'opération n'a pas dû être déficitaire pour Demangeat. Cette fonte fournie « gratuitement » à Indret était en réalité comprise dans le prix de vente des canons. Le même dossier contient en effet une estimation du prix du canon de 18 (à la date, plus tardive, de ventôse an VI (mars 1798) : le prix d'achat de la fonte est bel et bien compté dans le prix de vente du canon, indépendamment du bénéfice. On admet comme bénéfice normal le chiffre de 10 % du prix de revient total, soit 95 livres sur un prix de revient de 953 livres...

Quant à Moisdon le plan de 1793 a été loin d'être réalisé et, de l'aveu de Huet (*op. cit.* p. 131), jamais Moisdon n'a pu fournir le million de fonte promis : « il aurait fallu que le fourneau eût été allumé 333 jours par an, chose impossible », en raison surtout du manque d'eau, de bois, et aussi à cause de l'entretien du fourneau.

Les années 1798 et 1799 sont bien moins riches en documentation. C'est pour cette époque que nous possédons les comptes rendus de La Hunaudière ; du 10 brumaire an VI - 31 octobre 1797 au 30 avril 1799 - 11 floréal an VII ; et du 11 floréal an VII au 11 nivôse an VIII (décembre

1788). Le premier compte a une balance parfaite : 158.426 frs de dépenses pour la même somme en recettes ; le deuxième termine sur un net déficit : 1.297 frs sur 47.144 frs de dépenses et 45.846 frs de recettes. On notera la forte diminution de l'activité de cette forge pour le deuxième exercice qui englobe pourtant sept mois contre cinq pour le premier.

Certes La Hunaudière n'est pas Moisdon, et il serait imprudent d'interpoler à partir des données de La Hunaudière, malgré la proximité géographique. Heureusement le dernier compte rendu de La Hunaudière est accompagné d'un commentaire explicatif qui justifie le déficit : on peut sans risque admettre une situation analogue pour Moisdon.

Les raisons de ce déficit ? On a eu peur d'avoir de la fonte « au delà des besoins », témoignage de la diminution du pouvoir d'achat de la région, consécutive aux destructions de la guerre civile ; et plus encore « la peur de voir saisir ces fontes par les insurgés ». On n'a donc fabriqué que le strict indispensable. D'ailleurs la direction des forges ne fait qu'obéir aux défenses *réitérées de la Régie des domaines nationaux* de faire des ventes trop considérables de fers susceptibles d'améliorer le ravitaillement ferreux des Vendéens. En effet les troubles n'étaient pas terminés. Une dernière période cruelle avait touché la région de juin 1799 à mars 1800, avec le rebondissement de la chouannerie.

Le consulat, en rétablissant à la fois la sécurité des campagnes et la stabilité monétaire, allait permettre une reprise rapide des forges. La statistique de l'an IX (Huet, *op. cit.* p. 135) montre la forge de Moisdon en pleine activité. La documentation est redevenue très précise et permet de juger exactement la réussite de Demangeat. Les recettes se montent à 162.000 livres, les dépenses à 123.471 livres : le bénéfice estimé par Huet est donc de 38.529 livres. Il s'agit là d'un minimum ; quelques pages plus loin il écrit lui-même : « on ne peut assurer que la fabrication soit plus forte aujourd'hui qu'en 1790, mais il est probable que le bénéfice des fabricans est plus consi-

dérable ». En réalité c'est la hausse du prix du bois qui est particulièrement favorable à Moisdon. A La Hunaudière, nous dit Huet (p. 136), la pipe de charbon revient de 3,50 frs à 4 frs. ; elle coûte moitié moins à Moisdon. Il avertit donc que son estimation des bénéfices de Moisdon est certainement inférieure à la réalité. Dans son tableau récapitulatif n° 12 il corrige son estimation : Moisdon rapporterait donc 53.000 francs ! Tableau au demeurant précieux, puisqu'il nous donne une vue d'ensemble de la consommation et de la production (voir tableau n° 4).

Au fond les principales victimes de la période furent les ouvriers. Huet constate que seul le prix de la main-d'œuvre n'a pas sensiblement augmenté depuis 1790 : le martelleur est toujours payé 1,25 frs à la journée, l'affineur 1 fr., le chauffeur et son valet de 75 à 80 cts, les valets de 40 à 50 cts... En contre-partie toutes les matières premières ont subi une augmentation, et évidemment surtout les prix de vente du fer et de la fonte : voilà l'une des raisons des bénéfices accrus.

L'augmentation la plus importante est celle du bois. Huet se borne à constater la « rareté du bois ». C'est une plainte qui retentit tout au long du XVIII^e siècle dans la quasi totalité de la Bretagne. Mais il semble que la Révolution a sensiblement aggravé la situation.

Rareté du bois d'abord parce que la population a diminué et plus encore s'est concentrée. « Six années de désordres ont suffi pour nous faire rétrograder de plus d'un siècle. En prenant pour vrai le recensement de l'an V (qu'il juge d'ailleurs gonflé), et en le comparant à la population de 1790 la guerre nous aura coûté 61.283 personnes » (Huet, *op. cit.*, p. 37). On pourrait donc admettre un manque de main d'œuvre. Mais le mouvement de diminution n'est justement pas très sensible dans le 2^e arrondissement, qui est celui de Châteaubriant. Il « était le foyer de la chouannerie : c'est un pays de bois et de misère. Les bandes y trouvaient aisément des retraites et des recrues, mais cette guerre n'avait pas été meurtrière. Quelques rencontres, les assassinats, les exécutions peuvent avoir

TABLEAU N° 5

NOMS DES FORGES	HAUT- FOURNEAU	FONDERIE	AFFINERIE	CHAUFFERIE	MINERAI	CHARBON DE BOIS	BOIS	FONTES	FERS
Provôtère.	1	1	4	2	15.750	135.000	370	2.250	3.375
Forges Neuves	2	1	4	2	33.250	250.000	490	5.000	3.000
Hunaudière.	1	1	2	1	11.539 quint ^x	95.000 hecto.	329 stères		2.885 quint ^x
						Recettes	Dépenses		Revenu
Prôvotière.						162.000	129.753		32.247
Forges Neuves.						200.000	147.000		53.000
Hunaudières.						115.400	93.459		21.941

Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure : *Annuaire de l'An XI*, Nantes, Malassis, an XII de la République. Tableau n° 12 : tableau particulier des forges, à la fin du volume.

produit (la faible) perte qu'on y observe (*Idem*, p. 38). La cause essentielle de ce renchérissement du bois se trouve donc ailleurs : dans cette insécurité qui rend le ravitaillement des forges aléatoire, et qui surtout permet toutes les dégradations naturelles et humaines, incendies allumés par les belligérants pour se débusquer mutuellement, « acquéreurs de biens nationaux qui, abattant les bois qu'ils ont achetés » (Huet), ont amené une certaine diminution des surfaces boisées. Huet va même jusqu'à attribuer la sécheresse des dernières années à ce recul de la forêt, exagération manifeste. La raison essentielle tient à la diminution de la valeur de la forêt elle-même, due au manque de soins, de surveillance, à l'exploitation abusive et incontrôlée, peut-être aux besoins de la marine (29).

*
* *

En définitive, une première conclusion se dégage : les gouvernements révolutionnaires ont été obligés de créer, à partir de 1792 mais surtout en 1793-1794, une sorte de complexe industriel basé sur Indret et englobant Moisdon, ceci non en vertu de plans préétablis mais sous l'empire de la nécessité. L'ensemble de ces décisions, en y associant une bonne partie de la France de l'Orient, allait créer des atouts sérieux dans la lutte navale.

De ce fait, les préoccupations économiques ont joué un rôle important dans les événements militaires de l'Ouest de la France. Pour les Vendéens, s'emparer des forges, c'était se procurer avant tout un ravitaillement indispensable, plus, des ressources financières intéressantes par la vente des fers. En outre, paralyser les forges c'était atteindre l'effort naval français à l'une de ses bases essentielles : on peut supposer que les Anglais n'ont pas été insensibles à cet aspect du problème. A maintes reprises il y eut des tentatives diverses pour ravitailler les « maquis » entre Loire et Vilaine : armes anglaises, faux

(29) Voir M. GAUTHIER, *La Forêt de Loudéac*, dans les *Annales de Bretagne*, 1937-38, pp. 71-88.

assignats et numéraire furent l'une des raisons essentielles de la durée de l'insécurité. Pour les républicains, garder les forges, étant elles-mêmes parmi les rares foyers de républicanisme dans les campagnes, c'était d'autant plus nécessaire qu'elles fournissaient non seulement la marine mais aussi l'armée de l'Ouest.

Cependant, le fonctionnement des forges, déjà singulièrement gêné par la catastrophe monétaire — n'avait-il pas fallu payer momentanément les ouvriers de Moisdon en fers ? — fut durement entravé par l'insécurité générale, surtout vers la fin de l'année 1795. Jamais les réalisations ne parvinrent à la hauteur des buts fixés ; Indret ne put pas fournir régulièrement les 80 canons promis par le marché de 1794. Il y a là incontestablement l'une des limites des possibilités navales françaises. Peut-être faudrait-il aussi poser à ce sujet le problème du ravitaillement en bois de constructions navales. Une phrase de Demangeat est à cet égard révélatrice, dans sa défense contre les attaques dont il était l'objet, il remarquait, en 1796, n'être pas à Indret « pour créer de nouveaux moyens de fabrication, mais pour entretenir ceux qui existaient ». Selon lui l'essentiel était que « la fonderie ait marché tant qu'on lui avait fourni des matières ». Phrase d'une belle énergie : effectivement Demangeat avait été placé « révolutionnairement » à la tête d'Indret pour que cela « marchât ». En face de l'amoncellement des difficultés cela seul comptait. On comprend que l'homme ait pu se défendre ainsi : « Il ne me reste plus qu'à parler de ce qui m'est personnel. Je sais que je ne suis ni mécanicien ni minéralogiste et que, s'il fallait posséder ces deux connaissances pour bien administrer une fonderie, j'en serais incapable. Mais dans quels établissements sont-ils exigés ? La Compagnie que j'ai remplacée les possédait-elle ? Les citoyens qui ont été et celui qui est encore à la tête de l'importante fonderie de Ruelle en ont-ils justifié ? Ils étaient négociants et hommes d'affaires à Nancy. Ne suffit-il pas pour faire marcher de pareils établissements d'avoir de l'intelligence et de bons ouvriers ? » ...bons et ...dociles sans doute !

Cependant tout ne pouvait pas être conservé : à côté d'Indret intact, pillées, mal entretenues, les forges de la campagne virent leur capacité de production diminuée en sorte qu'au début de l'époque napoléonienne, l'industrie métallurgique de l'Ouest sortait plutôt amoindrie de la tourmente. Ainsi à la Hunaudière il n'y avait plus que deux affineries au lieu de trois, et une chaufferie au lieu de deux. Amoindrie certes, mais prête à reprendre le travail dans des conditions plus normales.

Comment ne pas admirer l'ingéniosité qu'il a fallu déployer face à la coupure du commerce maritime, pour mettre au point des méthodes de production nouvelles à l'intérieur d'une réorganisation économique terriblement onéreuse mais nécessaire ? Et ceci à travers des difficultés militaires détruisant ou ébréchant l'œuvre à peine ébauchée, et cependant maintenue au prix de beaucoup de sacrifices. La faiblesse du Directoire rendit-elle les compensations faciles ?